

**Votation populaire « Pour une immigration modérée » / suissetec recommande le rejet de l'initiative**

L'initiative demande une réglementation autonome de l'immigration sans libre circulation des personnes. L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE doit cesser d'être en vigueur dans les douze mois qui suivent l'acceptation de l'initiative ou être dénoncé dans un délai supplémentaire de 30 jours.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent cette initiative. Ils estiment à juste titre que renoncer à la libre circulation des personnes avec l'UE menacerait l'emploi en Suisse. L'initiative prend par ailleurs le risque de mettre un terme aux accords bilatéraux I et de remettre ainsi en cause la voie bilatérale poursuivie avec l'UE.

L'ensemble de l'économie, et en particulier le secteur de la construction, profite de la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement permettent de limiter ses éventuelles conséquences négatives et de faire prévaloir ses avantages. Pour ces raisons, suissetec recommande de rejeter l'initiative.

Urs Hofstetter / 16.03.2020